A36M8
A29
S34
1987
QMC
P. gouv.



Commission Municipale du Québec



A36M8
A29
S34
1987
QMC
P.gouv.

R A P P O R T
DE LA
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
CONCERNANT
LA
VILLE DE SCHEFFERVILLE

336620

Cette transcription constitue l'original

Caroline Pouliot, notaire
Secrétaire - C.M.Q.

Juge Richard Beaulieu
Président - C.M.Q.

QUÉBEC, ce 3 jour de août 1987

BIBLIOTHÈQUE CÉCILE-ROULEAU
PG
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

Le 3 décembre 1986, le gouvernement du Québec adopta le décret numéro 1789-86 concernant la ville de Schefferville. Nous citons le texte de ce décret:

> "Attendu qu'en vertu du dernier alinéa du paragraphe 1 de l'article 22 de la loi sur la Commission municipale (L.R.Q. c. C-35), la Commission municipale du Québec doit faire enquête chaque fois que demande lui en est faite par le gouvernement sur tout aspect de l'administration qu'il indique;
>
> "Attendu qu'en vertu du projet de loi 67 sanctionné le 19 juin 1986 concernant la ville de Schefferville, la ville cesse d'exister à compter de la date déterminée par le gouvernement et que le ministre des Affaires municipales assume à compter de la date où la ville cesse d'exister les obligations de celle-ci à l'égard des créanciers et ses droits à l'égard des débiteurs;
>
> "Attendu qu'il y a lieu de connaître les recettes, revenus et dépenses pour l'année en cours, d'étudier le montant et la nature des dettes à payer et des montants à recevoir avant que cette ville cesse d'exister;
>
> "Attendu qu'il y a lieu de décréter une enquête sur les revenus ou recettes de la ville de Schefferville pour la partie écoulée de l'année 1986, y compris tout montant à recevoir ainsi que sur les dépenses de la ville lors de cette période.
>
> "Il est ordonné, sur la proposition du ministre des Affaires municipales, ce qui suit:
>
> "Qu'une demande soit faite à la Commission municipale du Québec de tenir sans délai une enquête sur les revenus ou les recettes de la ville de Schefferville pour la partie écoulée de l'année 1986, y compris tout montant à recevoir ainsi que sur les dépenses de la ville lors de cette période."

Le président de la Commission municipale du Québec, le Juge Richard Beaulieu, a désigné les soussignés, Me Jean-C. La-

fond, messieurs Jean-Marc Rivest et Armant Trottier, tous membres de la Commission municipale, pour tenir l'enquête décrétée par le gouvernement.

Par une résolution de la Commission, monsieur Claude Gagné a été nommé pour agir comme greffier, la firme "Belleau, Proulx et Associés" comme sténographe officiel et Me Michel Boulianne a été chargé par la Commission de présenter les faits devant elle.

La Commission municipale tient à remercier ses collaborateurs qui lui ont facilité la tâche et plus particulièrement monsieur Denis Lafond dont le travail de recherche a constitué un élément de base de la présente enquête, et Me Boulianne qui a agencé la présentation.

Conformément à la loi, la Commission municipale du Québec a donné des avis publics dans les journaux suivants:

- Le Trait d'Union du Nord, édition du mercredi 22 avril 1987;
- La Presse, édition du mercredi 22 avril 1987;
- The Gazette (Montréal) édition du mercredi 22 avril 1987;
- The Quebec Chronicle (Québec) édition du mercredi 22 avril 1987.

De plus, la secrtaire-trésorière de la municipalité a publié cet avis public en affichant une copie au bureau de la

municipalité; elle a donné certificat de cet affichage le 13 avril 1987.

Mes Gauthier, Nepveu et Leblanc ont avisé la secrétaire de la Commission municipale, Me Caroline Pouliot, qu'ils désiraient être entendus au nom des clients suivants:

- M. Antoine Pelletier
- M. Gervais Boudreau
- M. Claude St-Amand
- M. Bertrand Ouellet
- Chasseurs Unis Inc.
- Accomodations Nordiques Ltée
- Gestion Margot Fortier
- M. Jean-Paul Bouffard

La Coalition des résidants de Schefferville ont avisé la Commission municipale par télégramme de son intention de faire des représentations. Le maire de la ville a procédé de la même façon.

L'enquête a été tenue à Schefferville le 11 mai 1987.

Le premier témoin entendu, madame Line Ross, secrétaire-trésorière de la ville, a déposé la liste des membres qui ont fait partie du conseil de la ville durant l'année fiscale 1986:

Membres du conseil avant le 2 novembre 1986:

- M. Yvan Bélanger, maire
- M. Bertrand Dufour, conseiller, siège no 1
- Mme Marguerite Thériault, conseillère, siège no 2
- M. Gilles Porlier, conseiller, siège no 3
- M. Henri Gagnon, conseiller, siège no 4

Membres du conseil élus le 2 novembre 1986:

- M. Michel Dubreuil, maire
- M. Clément Thibault, conseiller, siège no 1
- Mme Lina Fortier, conseillère, siège no 2
- M. Bernard Cadieux, conseiller, siège no 3
- M. Richard Simoneau, conseiller, siège no 4

ÉTAT DES RECETTES ET DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT AU 3 DÉCEMBRE 1986

L'état des recettes et dépenses pour la période se terminant le 3 décembre 1986 a été préparé par monsieur Denis Lafond, comptable agréé à l'emploi du ministère des Affaires municipales.

Monsieur Lafond a fait son travail sous la direction de la Commission municipale du Québec. Pous préparer son analyse, il s'est rendu sur les lieux. Il a consulté les documents de la municipalité. Il a fait des recherches auprès d'autres organismes et il s'est appuyé sur les états vérifiés de la municipalité pour pouvoir présenter son travail.

L'analyse de monsieur Lafond se termine à la date du 3 décembre 1986, c'est-à-dire à la date de la mise en tutelle de la municipalité.

La page 2 de son rapport nous fait voir un état sommaire des recettes et dépenses pour la période prévue par le décret. Nous reproduisons cet état sommaire qui illustre bien les problèmes de la municipalité.

	1986	1985 (12 mois)
Recettes:		
Sources locales		
Taxes	---	547 971 $
Paiements tenant lieu de taxes	30 921 $	267 412 $
Services rendus aux organismes municipaux	93 288 $	91 041 $
Autres services rendus	10 490 $	42 176 $
Autres recettes de sources locales	22 903 $	29 316 $
Transferts inconditionnels	---	214 845 $
Transferts conditionnels	2 291 174 $	1 150 878 $
	2 448 776 $	2 343 639 $

	1986	1985 (12 mois)
Dépenses:		
Administration générale	278 446 $	304 448 $
Sécurité publique	424 931 $	505 904 $
Transport	206 478 $	314 434 $
Hygiène du milieu	183 509 $	312 534 $
Loisirs et culture	15 855 $	35 172 $
Autres dépenses	1 976 660 $	912 642 $
	3 085 879 $	2 385 134 $
Excédent des dépenses sur les recettes	637 103 $	41 495 $

RECETTES

Le tableau que nous venons de présenter nous montre un net recul des recettes provenant de sources locales. Dans les douze mois de 1985, la ville avait imposé des taxes pour 547,971 $; au 3 décembre 1986, la ville n'avait fait aucune imposition et le nombre de jours qui restaient dans l'année était minime. Le 3 décembre 1986, il était donc impérieux d'imposer des taxes municipales.

Le fait que les taxes municipales ne soient pas imposées en date du 3 décembre 1986 privait la municipalité d'autres sources de revenus. A cette date, la municipalité n'avait reçu que 30 921 $ provenant des paiements tenant lieu de taxes. A la fin de 1985, la ville avait reçu un montant de 267 412 $. Elle n'avait pu toucher davantage en 1986 parce que les taxes n'étaient pas imposées; le montant de 30 921 $ avait été perçu parce qu'il s'agissait d'un montant basé sur les prévisions budgétaires de l'exercice précédent.

La municipalité ne pouvait, avant le 3 décembre 1986, inscrire des recettes provenant de transferts inconditionnels, c'est-à-dire des recettes de péréquation parce que le budget n'avait pas encore été adopté.

Un élément marquant qui concerne les recettes est l'augmentation importante des transferts conditionnels. En 1985, la municipalité avait reçu 1 150 878 $ et déjà avant la fin de 1986, les livres indiquaient que la municipalité avait reçu 2 291,174 $. Signalons dans ce montant une petite subvention de 5 163 $ de l'O.P.D.Q. pour l'acquisition d'une chaudière, une subvention de 30 000 $ du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, une subvention de 9 016 $ d'Emploi et Immigration Canada, un octroi de 16 965 $ du Comité de reclassement, une subvention de 365 612 $ du ministère du Solliciteur général pour le maintien du corps de police municipal.

Le transfert conditionnel le plus important vient du paiement fait par la compagnie minière I.O.C. de 1 904 418 $ représentant le montant des échéances en capital et intérêt de la dette de la ville pour l'année 1986.

DÉPENSES

Les dépenses de la municipalité en 1986 se comparent avec celles de 1985. Elles sont généralement moindre en raison

d'une baisse de la population. Un seul chiffre varie considérablement, c'est la dépense résultant du service de la dette.

Elle est toutefois conforme aux règlements existants; comme il n'y a pas eu de renouvellement pour des échéances en capital au moyen d'un emprunt à long terme, le montant total est considéré comme dépense. Toutefois, ceci ne porte pas préjudice aux contribuables, car la compagnie Iron Ore en a acquitté le plein montant. Nous avons vu cette explication au titre des recettes.

DÉFICIT

La situation au 3 décembre 1983 nous laissait voir un sérieux excédent des dépenses sur les recettes. Il se chiffrait à 637 103 $.

Ceci aura pour effet de faire fondre le surplus accumulé et même de créer un déficit accumulé.

Au début de l'année 1986, la municipalité jouissait d'un surplus de 304 886 $. A la date du décret, nous nous retrouvions avec un déficit accumulé de 336 663 $.

Les recettes moindres ont grugé le surplus accumulé et ont fait disparaître presque complètement l'encaisse de la municipalité. De plus, la municipalité devait, au début de la tu-

telle, une somme de 476 310 $ qui exigeait un refinancement.

ACTIF IMMOBILISÉ

Les recettes et dépenses de l'année 1986 n'ont pas fait varier l'état de l'actif immobilisé. Il était de 8 272 444 $ en 1986 contre 8 267 281 $ en 1985; reconnaissons qu'il s'agit des dépenses faites par la municipalité et non d'un reflet de la valeur des actifs de la municipalité; ceux-ci ont une valeur moindre quand il s'agit d'une municipalité qui a perdu la presque totalité de ses habitants.

DETTE A LONG TERME

Grâce au paiement de la compagnie minière, la dette à long terme a considérablement diminué en 1986. Elle était à 2 753 592 $ à la fin de 1985; elle ne se chiffrait plus au dernier mois de l'année 1986 qu'à 571 639 $. Seulement 229 000 $ d'obligations étaient en cours.

PERCEPTION DES TAXES

A la date du décret les taxes à recevoir s'élevaient à 245 913 $ et la municipalité avait prévu une réserve pour créances douteuses de 133 742 $. La perception des taxes s'avère difficile et on peut l'expliquer par le manque d'intérêt pour les propriétés foncières dans les limites de la municipalité.

CHÈQUES NON ENCAISSÉS

L'analyse de monsieur Denis Lafond nous fait voir que la municipalité a un grand nombre de chèques préparés mais qui ne sont pas encaissés ou transmis aux fournisseurs. Ceci s'explique par le faible montant que la municipalité avait en caisse.

PRIME DE SÉPARATION ET ALLOCATION DE MOBILITÉ

L'une des particularités de la ville de Schefferville est qu'elle doit, soit payer, soit prévoir des primes de séparation.

La ville doit faire face à une sentence arbitrale concernant la prime de séparation et l'allocation de mobilité de deux policiers. En voici les détails:

Allocation de mobilité:

8 000 $ par policier	16 000 $
Intérêts courus à payer jusqu'au 3 décembre 1986	1 272 $
	17 272 $

Prime de séparation:

Primes à payer pour les deux policiers	40 297 $
Intérêts courus à payer jusqu'au 3 décembre 1986	3 205 $
	43 502 $

Pour les policiers à l'emploi de la municipalité, la convention collective prévoit qu'en cas de fermeture de la ville, l'employé recevra une paie de séparation d'un mois de salaire par année de service basée sur son taux de salaire avant la mise à pied. Le nombre des années de service de chacun des trois policiers est de 15 ans pour le plus ancien et d'un peu moins de 12 ans pour les plus récents. Chacun devra recevoir une prime de mobilité de 8 000 $.

Les employés faisant partie du local 7065 des Métallurgistes unis d'Amérique recevront, en cas de fermeture:

1. une paie de séparation équivalente à deux semaines de salaire par année de service basée sur son taux de salaire avant sa mise à pied;
2. une prime de mobilité de 8 000 $.

Pour les contrats passés entre la municipalité et une entreprise, citons le contrat d'enlèvement des ordures qui est donné sur une base mensuelle et qui prendra fin après un avis de quinze jours.

Le grand total des paiements résultant de la convention collective et des autres contrats, advenant la fermeture de la ville, s'élèvera à 216 823 $.

PLAINTES DEVANT LE BUREAU DE RÉVISION

Au 3 décembre 1986, il y avait trois dossiers importants devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière. Il s'agit de la plainte de la compagnie minière I.O.C., de celle de monsieur René Colsh et de la compagnie "Auberge de la rivière Georges".

ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES MUNICIPAUX RENDUS A LA RÉSERVE MATIMEKOSH

En vertu d'une entente signée en juin 1985, la ville fournit les services suivants à la réserve:

a) protection contre l'incendie;

b) entretien, réparation et nettoyage des rues, y compris l'enlèvement de la neige;

c) entretien et nettoyage des réseaux d'aqueduc et d'égouts y compris les stations de pompage et le chauffage des lignes;

d) éclairage des rues;

e) service de nom et de signalisation des rues;

f) utilisation du site d'enfouissement sanitaire.

La ville a reçu au total 90 000 $ de la Bande des Montagnais et du ministère des Affaires indiennes. Le coût total en services dans la ville et la réserve s'élève à 327 008 $. Il n'y a pas de ventilation des services entre les deux.

LES INTERVENANTS

Me Marc Brouillette:

Me Marc Brouillette de la firme d'avocats "Gauthier, Nepveu, Leblanc", au nom de leurs clients, a fait des représentations qui reprenaient les arguments invoqués devant la Cour supérieure dans l'action en nullité concernant le décret du gouvernement instituant une enquête et ordonnant la mise en tutelle de la ville. Comme il s'agit d'une juridiction de la Cour supérieure, il n'y a donc pas lieu d'en faire l'analyse dans le rapport.

MONSIEUR MICHEL DUBREUIL:

Le maire Dubreuil, au cours de son témoignage, a invoqué quatre sujets directement reliés au cours de cette enquête. Nous en faisons état:

1. Le coût de la sécurité pblique et l'abolition du corps de police:

Le maire souligne qu'au cours des onze mois de l'année 1986, la sécurité publique a coûté 424, 931 $. Il prétend que

cette dépense aurait pu être évitée car l'ancien conseil municipal avait adopté une résolution pour demander l'abolition du corps de police.

La Commission connaît toutes les exigences pour l'abolition du corps de police, mais ce dossier doit être considéré comme prioritaire et toutes les démarches doivent être accomplies en vue de cette abolition.

2. Taux de taxe pour l'année 1986:

Le maire a fait état du taux de taxes pour l'année 1986; celui-ci a été imposé après le 3 décembre; il ne peut faire l'objet d'une discussion dans ce rapport.

3. Le maire a fait état d'un programme d'amélioration de quartier pour reserrer le tissu urbain. La subvention recherchée ne s'est pas concrétisée; l'expert comptable était donc justifié de ne pas la considéré comme une recette.

4. Le maire a invoqué un problème résultant du rôle d'évaluation; selon lui, ce rôle a établi un périmètre du tissu urbain et a évalué différemment les propriétés situées à l'extérieur.

Il trouve ce procédé injuste. Des contribuables ont attaqué le rôle devant les tribunaux; c'est donc à eux qu'il appartient de juger.

CONCLUSION

1. La municipalité avait accumulé pour la période du 1er janvier 1986 au 3 décembre 1986 un déficit considérable, soit 687 103 $. Ce déficit était plus considérable que tous les revenus des taxes de la municipalité.

Elle avait des emprunts temporaires qui s'élevaient à 250 000 $.

Il existait des chèques émis et non compensés de 243 081 $.

La situation financière de la municipalité était alarmante; elle doit être suivie de près et elle ne peut s'méliorer sans des mesures dacroniennes. Nous croyons qu'il doit y avoir continuité dans le processus et qu'il est sage de prolonger la tutelle qui existe, aussi bien dans l'intérêt des résidants que dans l'intérêt des créanciers.

Nous recommandons donc au gouvernement de prolonger cette tutelle.

2. La Commission municipale du Québec et la ville doivent renouveler auprès du gouvernement la demande pour abolir dans les plus brefs délais le corps de police.

Une dépense de 424 931 $ pour la sécurité publique d'une population d'environ 300 âmes représente une dépense trop onéreuse pour la ville.

3. La Commission et la ville doivent réduire les dépenses de l'administration générale qui s'élèvent à 278 446 $ en supprimant des postes et en ne laissant en place que la secrétaire-trésorière.

4. La Commission et la ville doivent réexaminer les ententes avec les autochtones pour diminuer le coût aux résidants des dépenses pour l'hygiène du milieu.

Armand Trottier
Membre - C.M.Q.

Jean-Marc Rivest
Membre - C.M.Q.

Jean-C. Lafond,
Vice-président - C.M.Q.

QUÉBEC. ce 3 jour de août 1987

ANNEXE

TABLE DES MATIÈRES

	Page
MEMBRES DU CONSEIL	1
ÉTATS RELATIFS AUX RECETTES ET DÉPENSES	
Fonds d'administration	2
État des recettes et dépenses	2
État du déficit accumulé	3
Variantes provenant des recettes et dépenses sur le bilan ...	4
Fonds des règlements d'emprunt	5
État de l'actif à long terme eu égard aux recettes et dépenses ..	6
État de la dette à long terme	7
Fonds de roulement	8
Notes afférentes aux recettes et dépenses	9
AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Analyse des recettes	44
Annexe B - Analyse des dépenses	45

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Membres du Conseil
au 3 décembre 1986

MAIRE : Monsieur Michel Dubreuil

CONSEILLERS : Messieurs Clément Thibault
Bernard Cadieux
Richard Simoneau

CONSEILLÈRE : Madame Lina Fortier

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Fonds d'administration

État des recettes et dépenses
pour la période se terminant le 3 décembre 1986

	1986	1985 (12 mois)
Recettes (annexe A, p. 44)		
Sources locales		
Taxes	---	547 971 $
Paiements tenant lieu de taxes	30 921 $	267 412
Services rendus aux organismes municipaux	93 288	91 041
Autres services rendus	10 490	42 176
Autres recettes de sources locales	22 903	29 316
Transferts inconditionnels	---	214 845
Transferts conditionnels	2 291 174	1 150 878
	2 448 776 $	2 343 639 $
Dépenses (annexe B, pp. 45 à 50)		
Administration générale	278 446 $	304 448 $
Sécurité publique	424 931	505 904
Transport	206 478	314 434
Hygiène du milieu	183 509	312 534
Loisirs et culture	15 855	35 172
Autres dépenses	1 976 660	912 642
	3 085 879 $	2 385 134 $
Excédent des dépenses sur les recettes	637 103 $	41 495 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Fonds d'administration

État du déficit accumulé
pour la période se terminant le 3 décembre 1986

	1986	1985 (12 mois)
Surplus non affecté au 1er janvier	304 886 $	384 262 $
Ajouter :		
Redressement		
- Comptes à recevoir divers	870	555
- Comité de reclassement		43
- Dû au fonds de roulement 1984		25
- Projet Chantier Québec 1984		3 519
- Paiements tenant lieu de taxes - fédéral 1984		21 845
- Paiements tenant lieu de taxes - fédéral 1983		5 399
- Ajustement du compte coupons et obligations échus	1 021	
	306 777 $	415 648 $
Déduire :		
Excédent des dépenses sur les recettes	637 103	41 495
Redressement		
- Paiements tenant lieu de taxes - organismes communautaires 1983		15 849
- Paiements tenant lieu de taxes - organismes communautaires 1984		39 394
- Comptes à recevoir divers		2 890
- Péréquation 1984-1985	1 410	1 062
- Subvention Montagnais 1984		262
- Modification d'évaluation municipale - 1984		2 225
- 1983		1 357
- 1982		6 228
- Paiements tenant lieu de taxes - provincial 1985	4 927	---
(Déficit accumulé) au 3 décembre 1986, surplus non affecté au 31 décembre 1985	(336 663)$	304 886 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Fonds d'administration

Variantes provenant des recettes et dépenses sur le bilan au 3 décembre 1986

	1986	1985
Actif		
Encaisse (note 1, p. 10)	6 837 $	259 987 $
Débiteurs		
Taxes municipales (note 2, p. 12)	56 074	112 171
Gouvernement du Canada (paiements tenant lieu de taxes et subvention)	---	44 739
Gouvernement du Québec et ses entreprises (note 3, p. 16)	283 102	169 093
Autres (note 4, p. 18)	6 732	40 622
Sommes à recevoir d'autres fonds (note 5, p. 19)	710	710
Stock (note 6, p. 20)	---	---
Déficit accumulé	336 663	---
	690 118 $	627 322 $
Passif		
Emprunts temporaires (note 7, p. 22)	250 000 $	---
Créditeurs (note 8, p. 23)	390 529	243 080 $
Sommes à payer au fonds de roulement	47 975	47 975
Recettes reportées	904	30 671
Autres passifs	710	710
Surplus non affecté	---	304 886
	690 118 $	627 322 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Fonds des règlements d'emprunt

Bilan
au 3 décembre 1986

	1986
Actif	
Refinancements en cours	476 310 $
Passif	
Emprunts provisoires - Autres	476 310 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

État de l'actif à long terme eu égard aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

	1986	1985
Actif		
Actifs immobilisés		
Travaux de génie	5 069 354 $	5 064 191 $
Bâtiments	2 765 113	2 765 113
Terrains	5 730	5 730
Matériel et véhicules	330 600	330 600
Ameublement	101 647	101 647
Total de l'actif	8 272 444 $	8 267 281 $
Mode de financement		
Actifs acquis avant 1976	2 477 842 $	2 477 842 $
Actifs financés par :		
Obligations	3 157 256	3 157 256
Subventions et contributions gouvernementales	754 431	749 268
Fonds d'administration	1 677 195	1 677 195
Fonds de roulement	43 920	43 920
Autres modes de financement	161 800	161 800
Total	8 272 444 $	8 267 281 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

État de la dette à long terme au 3 décembre 1986

	1986	1985
Mode de remboursement		
Montants à prévoir pour le remboursement des dettes à long terme à la charge de :		
Ensemble de la municipalité	571 639 $	2 753 592 $
Passif		
Obligations		
Société canadienne d'hypothèque et de logement	342 639 $	364 592 $
Autres obligations en monnaie canadienne	229 000	2 389 000
Total du passif	571 639 $	2 753 592 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Fonds de roulement au 3 décembre 1986

	1986	1985
Actif		
Banque	575 $	575 $
Sommes à recevoir du fonds d'administration	47 975	47 975
	48 550 $	48 550 $
Passif		
Capital engagé	47 975 $	47 975 $
Capital non engagé	575	575
	48 550 $	48 550 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

Convention comptable

La ville de Schefferville comptabilise ses opérations selon les normes comptables préconisées par le Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

1. Encaisse

	Solde au 86-01-01	Variation nette de la période	Solde au 86-12-03	
Petite caisse	200 $	---	200 $	
Banque - compte général	258 175	(254 170)$	4 005	(A)
Banque - coupons et obligations	1 612	(475 290)	(473 678)	(B)
Montant à recevoir par le compte de banque coupons et obligations	---	476 310	476 310	(C)
	259 987 $	(253 150)$	6 837 $	

(A) Banque - compte général

Solde à la Banque canadienne impériale de commerce au 3 décembre 1986	3 916 $
Plus : Dépôts en circulation	89
Solde au 3 décembre 1986	4 005 $

Le solde de la banque a connu une diminution nette de 254 170 $ principalement occasionnée par l'excédent des dépenses sur les recettes de 637 103 $ subi au cours de la période se terminant le 3 décembre 1986.

(B) Banque - coupons et obligations

Solde du compte de banque - coupons et obligations au 3 décembre 1986 (solde négatif)	(365 988)$
Coupons et obligations échus au 3 décembre 1986 (selon J.B. Deschamps)	(107 690)
Solde négatif au 3 décembre 1986	(473 678)$

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

1. Encaisse (suite)

Un montant de 572 250 $ de coupons et obligations échus fut remboursé le 3 décembre 1986 alors que le solde disponible en banque était de 206 262 $, ce qui laissa un solde négatif de 365 988 $ dans le compte de banque - coupons et obligations.

De plus, le compte de banque - coupons et obligations ne possédait pas les fonds requis au 3 décembre 1986 au rachat de 107 690 $ de coupons et obligations échus.

(C) Montant à recevoir par le compte de banque - coupons et obligations

Il s'agit de coupons et obligations échus qui devaient être refinancés le 1er décembre 1986.

Le 4 décembre 1986, la compagnie minière I.O.C. déposa dans le compte de banque - coupons et obligations la somme de 476 310 $, donnant ainsi suite à une conversation téléphonique tenue le 28 novembre 1986 avec un représentant du Ministre des Affaires municipales. Ce montant fut déposé à titre d'avance à la ville de Schefferville.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

2. Débiteurs - Taxes municipales

Taxes municipales 1986

Au 3 décembre 1986, la ville de Schefferville n'avait pas encore adopté le budget de l'exercice financier 1986, et à cet effet, le Ministre des Affaires municipales a accordé six délais consécutifs pour la préparation et l'adoption du budget de l'année 1986, dont cinq délais demandés par le Conseil.

1er	délai	- accordé jusqu'au 1er avril 1986
2e	délai	- accordé jusqu'au 30 juin 1986
3e	délai	- accordé jusqu'au 31 juillet 1986
4e	délai	- accordé jusqu'au 30 septembre 1986
5e	délai	- accordé jusqu'au 30 novembre 1986
*6e	délai	- accordé jusqu'au 12 décembre 1986

En conséquence, le Conseil de la ville de Schefferville n'avait pas encore imposé de taxes municipales au 3 décembre 1986, et ce pour l'exercice financier 1986. A ce titre également, la ville de Schefferville ne pouvait comptabiliser comme recettes de 1986 les paiements tenant lieu de taxes des gouvernements provincial et fédéral, exception faite des paiements tenant lieu de taxes foncières sur les réseaux de télécommunication, gaz et électricité.

---

* Le 1er décembre 1986, le Conseil de la ville de Schefferville n'avait pas encore adopté son budget 1986 et n'avait pas fait la demande d'un délai supplémentaire au Ministre des Affaires municipales pour l'adoption de ce budget. Le 8 décembre 1986, la Commission municipale du Québec a donc

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

2. Débiteurs - Taxes municipales (suite)

demandé un délai supplémentaire jusqu'au 12 décembre 1986 pour l'adoption du budget 1986.

La Commission municipale du Québec a aussi, par une résolution datant du 8 décembre 1986, donné avis à la corporation municipale de la ville de Schefferville d'adopter le budget des recettes et dépenses pour l'année 1986, et ce, dans un délai se terminant le 11 décembre 1986. Ce délai étant expiré et la Ville ne s'étant pas conformée à l'avis mentionné précédemment, la Commission municipale du Québec, substituée de droit à la corporation municipale de la ville de Schefferville, a adopté le budget des recettes et dépenses pour l'année 1986, et ce, le 12 décembre 1986.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

2. Débiteurs - Taxes municipales (suite)

Variation des taxes municipales à recevoir au 3 décembre 1986 (par année d'imposition)

	Exercice 1982	Exercice 1983	Exercice 1984	Exercice 1985	Total
Solde au 1986-01-01	55 003 $	53 130 $	58 734 $	79 046 $	245 913 $
Perception de la période	(1 872)	(6 111)	(7 930)	(15 759)	(31 672)
Taxes radiées au cours de la période	---	(476)	(6 055)	---	(6 531)
Solde au 1986-12-03	53 131 $	46 543 $	44 749 $	63 287 $	207 710 $

Variation de la provision pour créances douteuses relatives aux taxes municipales à recevoir au 3 décembre 1986

	Exercice 1982	Exercice 1983	Exercice 1984	Exercice 1985	Total
Solde au 1986-01-01	53 586 $	38 430 $	24 366 $	17 360 $	133 742 $
Variation nette de la période	(455)	7 733	3 236	7 380	17 894
Solde au 1986-12-03	53 131 $	46 163 $	27 602 $	24 740 $	151 636 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

2. Débiteurs - Taxes municipales (suite)

Résumé et statistiques des taxes municipales à recevoir

	Taxes à recevoir	Provision pour créances douteuses	Taxes nettes	Pourcentage des taxes nettes
Solde au 1986-01-01	245 913 $	(133 742)$	112 171 $	100,0
Perception de la pé-période	(31 672)		(31 672)	(28,2)
Taxes radiées au cours de la période	(6 531)		(6 531)	(5,8)
Variation nette de la provision pour créances douteuses au cours de la période		(17 894)	(17 894)	(16,0)
Solde au 1986-12-03	207 710 $	(151 636)$	56 074 $	50,0
Taxes nettes par année d'imposition				
Exercice 1982	53 131 $	(53 131)$	---	---
Exercice 1983	46 543	(46 163)	380 $	0,7
Exercice 1984	44 749	(27 602)	17 147	30,6
Exercice 1985	63 287	(24 740)	38 547	68,7
	207 710 $	(151 636)$	56 074 $	100,0

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

3. Débiteurs - Gouvernement du Québec et ses entreprises

A) Paiements tenant lieu de taxes

Solde au 1986-01-01	13 424 $	
Moins : Redressements affectés à l'exercice financier 1985		
i) Réseau scolaire		
L'école Knob Lake ne fut utilisée à des fins scolaires en 1985 que pour 181 jours. Les paiements tenant lieu de taxes furent donc réduits de :	(3 392)	
ii) Affaires sociales		
Contestation par le M.A.M. de l'évaluation de l'hôpital, ce qui amena une réduction des paiements tenant lieu de taxes de :	(1 535)	
Solde au 1986-12-03	8 497 $	8 497 $

B) Subventions à recevoir

Comité de reclassement (il s'agit de dépenses recouvrables)		10 592
Ministère du Solliciteur général		
Solde au 1986-01-01	36 961 $	
Plus : Redressements affectés à l'exercice financier 1985 (ajustement de la subvention à recevoir)	870	
Solde à reporter	37 831 $	19 089 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

3. Débiteurs - Gouvernement du Québec et ses entreprises (suite)

Solde reporté	37 831 $	19 089 $
Plus : Participation financière du ministère du Solliciteur général au maintien du corps de police municipal (note 11, p. 39)	325 612	
Moins : Encaissements en 1986	(99 430)	
Solde au 1986-12-03	264 013 $	264 013
		283 102 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

4. Débiteurs - Autres

Conseil de bande - Naskapi (date du 1985-12-31)		9 546 $	
Provision pour créances douteuses			
Conseil de bande - Naskapi (date du 1985-12-31)		(9 546)	
Chèques retournés pour provisions insuffisantes		1 660	
Comptes à recevoir - Divers			
Exercice 1984	119 $		
Exercice 1985	13		
Exercice 1986	2 370	2 502	
Loyers à recevoir		2 570	(A)
Solde au 1986-12-03		6 732 $	

(A) Variation des loyers à recevoir

	Exercice 1982	Exercice 1983	Exercice 1984	Exercice 1985	Total
Solde au 1986-01-01	1 084 $	1 130 $	1 800 $	3 830 $	7 844 $
Perception de la période	---	---	---	(90)	(90)
Nouvelle provision pour créances douteuses	(1 084)	(1 040)	(1 080)	(1 980)	(5 184)
Solde au 1986-12-03	0 $	90 $	720 $	1 760 $	2 570 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

5. Sommes à recevoir d'autres fonds

Il s'agit d'une somme à recevoir du fonds minier.

	1986	1985
Solde à recevoir	710 $	710 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

6. Stock

La politique comptable de la Ville est de ne pas comptabiliser la valeur des stocks en main à la fin de l'exercice financier. Cette politique prévaut depuis quelques années et elle est due principalement aux difficultés rencontrées dans l'établissement de la valeur nette probable de réalisation occasionnées par l'état précaire de la permanence de la Ville.

Le coût des stocks en main au 31 décembre 1986, selon le dossier des vérificateurs externes de la Ville, s'élevait à environ 172 231 $ (175 700 $ au 31 décembre 1985). Par contre, il est plausible d'affirmer que la valeur nette probable de réalisation des stocks en main au 31 décembre 1986 est inférieure à son coût.

Il est pertinent de noter que la valeur des stocks en main n'a pu être établie au 3 décembre 1986 pour la simple raison qu'il n'y a pas eu de décompte physique à cette date. Par contre, la variation des stocks entre le 3 décembre 1986 et le 31 décembre 1986 (date du décompte physique) ne serait pas importante.

La valeur des stocks en main au 31 décembre 1986, établie selon le coût, se détaille ainsi :

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

6. Stock (suite)

Pièces, matériel et fournitures pour le réseau d'aqueduc et d'égouts		
Aqueduc (tuyaux, valves, bornes d'incendie, etc.)	75 215 $	
Égouts (tuyaux, etc.)	11 360	
Station de pompage (pompes, etc.)	17 424	
Usine d'épuration		
Produits chimiques	775	
Entretien des bâtisses (bois, peinture, sable, etc.)	13 232	118 006 $
Pièces, matériel et fournitures pour le service d'éclairage des rues		
Lumières, lampes au mercure, poteaux, feu de circulation, etc.	12 806 $	12 806
Pièces, matériel et fournitures pour la voirie		
Sel, revêtement d'asphalte, etc.	2 295 $	2 295
Pièces, fournitures et matériel divers		
Conciergerie	4 560 $	
Machine à mouche	3 974	
Tuyaux galvanisés	10 134	
Divers moteurs	4 737	
Panneaux indicateurs pour les chemins	5 774	
Panneaux de contre-plaqué	1 978	
Autres (articles de quincaillerie, etc.)	7 967	39 124
		172 231 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

7. Emprunts temporaires

Étant donné l'excédent des dépenses sur les recettes de la période se terminant le 3 décembre 1986 au montant de 637 103 $, le Conseil de ville a dû contracter certains emprunts temporaires afin de pourvoir aux paiements de certaines dépenses de la période.

Variation des emprunts temporaires au cours de la période :

Solde au 86-01-01			---
Banque canadienne impériale de commerce			
Nouveaux emprunts en 1986			
9 mai 1986	100 000 $		
19 juin 1986	25 000		
9 septembre 1986	50 000	175 000 $	
Remboursements en 1986			
13 mai 1986		25 000	150 000 $
Compagnie minière I.O.C.			
Nouveaux emprunts en 1986			
21 avril 1986		50 000 $	
5 août 1986		50 000	100 000
Solde au 1986-12-03			250 000 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

8. Créditeurs

	1986	
Fournisseurs et frais courus (p. 29)	243 081 $	(A)
Salaires à payer (p. 30)	39 999	(B)
Déductions à la source à payer (p. 31)	46 675	(C)
Allocation de mobilité à payer - policiers (p. 32)	17 272	(D)
Prime de séparation à payer - policiers (p. 32)	43 502	(D)
	390 529 $	

(A) Détail des fournisseurs et frais courus (1986)

Nom du fournisseur	Chèque Date	Chèque Numéro		Montant
Aviation Québec Labrador	86-12	5322		22 $
Bibliothèque centrale de prêt		(1)		2 400
Bureau d'enregistrement	86-10	5232	6 $	
		(1)	18	24
Centre de communication électronique Inc.	86-10	5233		199
Centre du confort Esso	86-10	5234	15 $	
	86-12	5323	1 073	
		(1)	1 159	
		(1)	58	2 305
CNCP	86-10	5235	41 $	
	86-12	5324	341	
		(1)	350	732

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

8. Créditeurs (suite)

Nom du fournisseur	Chèque Date	Chèque Numéro		Montant
Contrôles comptables Ltée		(1)		353 $
Côté, Roland	86-10	5236	161 $	
	86-11	5287	60	221
Day-Timers of Canada Ltd		(1)		113
Dickner Inc.	86-09	5196		566
Dubreuil, Michel		(1)	1 007 $	
		(1)	30	1 037
Dupont, Desmeules et Associés Inc.	86-10	5237		1 952
Ferronneries Sept-Iles Inc.	86-12	5328		80
Formulaires Ducharme Inc.	86-11	5290	100 $	
	86-12	5330	438	538
Formules municipales	86-12	5329		449
François G. Fortier, avocat	86-10	5243		1 077
Gauthier, Nepveu et Leblanc		(1)		36 602
Hallé, Couture et Associés Inc.	86-10	5238	70 $	
		(1)	4	74
Hôtel Motel Royal	86-10	5241	14 $	
	86-12	5331	81	
		(1)	47	142
Huard, Jean-Yves		(1)		300
Imprimerie Cartier Inc.	86-09	5199	225 $	
	86-10	5242	88	
		(1)	445	758

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

8. Créditeurs (suite)

Nom du fournisseur	Chèque Date	Chèque Numéro		Montant
J.B. Deschamps		(1)		376 $
Jean Vassiliou Inc.		(1)		88
La Baie d'Hudson		(1)		17
Les Entreprises Antoine Pelletier Ltée	86-12	5326		106
Les Entreprises C. Thibault Ltée	86-09	5206	552 $	
	86-11	5297	184	
		(1)	79	
		(1)	117	932
Les Extincteurs Côte-Nord Inc.	86-12	5325		1 254
Landry et Lemieux	86-10	5244		1 109
Ministre des finances	86-11	5291		31
M.H.A. du Canada Inc.	86-11	5286		161
Oxygène Côte-Nord Inc.	86-09	5201	162 $	
	86-10	5246	324	
	86-12	5332	162	
		(1)	162	
		(1)	162	972
Petite caisse	86-11	5321	97 $	
		(1)	100	197
Pétrole Esso Canada		(1)		6 117
Pitney Bowes	86-10	5248	66 $	
		(1)	66	132

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

8. Créditeurs (suite)

Nom du fournisseur	Chèque Date	Chèque Numéro		Montant
Pompes Côte-Nord Inc.	86-10	5247	921 $	
	86-12	5343	342	1 263 $
Poissant Richard		(1)	6 000 $	
		(1)	12 000	18 000
Pyro Air Ltée	86-12	5333	662 $	
		(1)	195	857
Q.N.S.	86-09	5204	64 $	
	86-10	5250	496	
	86-11	5293	326	
	86-12	5335	425	
		(1)	13	1 324
Québecair	86-09	5203	2 109 $	
	86-10	5249	765	
	86-11	5292	78	
	86-12	5334	974	
		(1)	1 175	
		(1)	97	5 198
R.A.A. du Québec		(1)		38
Raymonde Fleuriste	86-12	5336		63
Restaurant La Renaissance	86-12	5337		379
Roche Evimbec	86-11	5288	4 333 $	
	86-12	5327	2 194	
		(1)	348	6 875
Safety Supply		(1)	78 $	
		(1)	124	202

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

8. Créditeurs (suite)

Nom du fournisseur	Chèque Date	Chèque Numéro		Montant
Schefferville Power Company	86-04	4997	13 798 $	
	86-05	5042	1 720	
	86-06	5086	14 151	
	86-07	5126	1 725	
	86-08	5166	8 730	
	86-10	5251	11 949	
	86-11	5296	1 903	
	86-12	5338	8 631	
		(1)	1 846	
		(1)	6 515	70 968 $
Servotech Ltée	86-11	5295	110 $	
	86-12	5339	1 440	
		(1)	31	1 581
Société canadienne des postes	86-11	5320	300 $	
	86-12	5344	34	334
Société de développement touristique Norbec Inc.	86-09	5205		20
Soudure Ferco Inic.	86-11	5294		1 785
Télébec	86-10	5253	3 440 $	
	86-12	5340	2 875	
		(1)	2 367	
		(1)	2 715	11 397
Thibodeau Inc.		(1)		88
Trait d'Union du nord	86-10	5252	121 $	
		(1)	57	178

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

8. Créditeurs (suite)

Nom du fournisseur	Chèque Date	Chèque Numéro		Montant
Transports Bravo Inc.	86-09	5207	9 141 $	
	86-09	5227	2 235	
	86-10	5263	2 235	
	86-10	5264	19 005	
	86-11	5298	1 710	
	86-11	5316	19 005	
	86-11	5317	2 235	
	86-12	5341	1 000	
		(1)	1 000	57 566 $
Westburne Québec	86-09	5208		721
Xerox du Canada	86-11	5299	673 $	
	86-12	5342	676	
		(1)	336	
		(1)	336	2 021
Dépôt à payer dans le cadre des élections de 1986 (chèques 5278 à 5285)	86-11			400
Autres		(1)		387
				243 081 $

(1) Montant à payer subséquemment au 3 décembre 1986

Au 3 décembre 1986, les chèques listés précédemment étaient soit en circulation ou soit non encore mallés.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

8. Créditeurs (suite)

Le total de la liste des fournisseurs et frais courus se résume ainsi (par date des chèques émis) :

Total des chèques émis et non encore compensés au 3 décembre 1986 :

		%
Avril 1986	13 798 $	5,7
Mai 1986	1 720	0,7
Juin 1986	14 151	5,8
Juillet 1986	1 725	0,7
Août 1986	8 730	3,6
Septembre 1986	15 795	6,5
Octobre 1986	44 054	18,1
Novembre 1986	33 491	13,8
Décembre (au 1986-12-03)	23 701	9,8
A payer subséquemment au 3 décembre 1986	85 916	35,3
	243 081 $	100,0

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

8. Créditeurs (suite)

(B) Salaires à payer

Le détail des salaires à payer au 3 décembre 1986 est le suivant :

Période de paye se terminant le 30 novembre 1986		8 885 $
Les 3/10 de la période de paye se terminant le 14 décembre 1986, représentant ainsi les journées des 1, 2 et 3 décembre 1986		2 888
Rémunération à payer au maire pour les mois de :		
Septembre	1 649 $	
Octobre	1 649	
Novembre (MM. Bélanger et Dubreuil)	1 612	4 910
Rémunération à payer aux conseillers pour les mois de :		
Septembre	2 410 $	
Octobre	1 430	
Novembre	1 835	5 675
Congés de maladie pour l'exercice financier 1986		6 531
Salaires des pompiers volontaires		9 375
Rémunération pour les élections de novembre 1986		860
Allocation d'automobile (août à décembre)		875
		39 999 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

8. Créditeurs (suite)

(C) Déductions à la source à payer

Le détail des déductions à la source (D.A.S.) à payer au 3 décembre 1986 se résume ainsi :

	Gouvernement fédéral	Gouvernement provincial	Total
D.A.S. d'octobre 1986	6 522 $	8 050 $	14 572 $
D.A.S. de novembre 1986	6 928	8 596	15 524
D.A.S. de décembre 1986	6 308	7 372	13 680
	19 758 $	24 018 $	43 776 $
Cotisations syndicales			
Chèques de septembre 1986		571 $	
Chèques d'octobre 1986		364	
Chèques de novembre 1986		281	
A payer subséquemment au 3 décembre 1986		316	
		1 532 $	1 532
Assurance groupe			1 367
			46 675 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

8. Créditeurs (suite)

(D) Allocation de mobilité et prime de séparation à payer - Policiers

Suite à une décision arbitrale datée du 3 septembre 1986 dans l'affaire concernant la prime de séparation et l'allocation de mobilité de deux policiers de la ville de Schefferville, l'arbitre ordonne à la Ville de verser à deux policiers la paye de séparation et l'allocation de mobilité auxquelles ils ont droit, et ce conformément à la convention collective. L'arbitre ordonne également le paiement des intérêts selon le Code du travail sur les sommes dues.

Allocation de mobilité

8 000 $ par policier	16 000.$
Intérêts courus à payer jusqu'au 3 décembre 1986	1 272.
	17 272 $

Prime de séparation

Primes à payer pour les deux policiers	40 297 $
Intérêts courus à payer jusqu'au 3 décembre 1986	3 205
	43 502 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

9. Engagements contractuels

A) Conventions collectives

La Fraternité des policiers de Schefferville

La convention collective de travail entre la ville de Schefferville et la Fraternité des policiers de Schefferville est expirée depuis le 31 mars 1986. Par contre, suivant l'article 5.01 de cette convention collective, le syndicat s'est prévalu de la clause de dénonciation afin que la convention se terminant le 31 mars 1986 demeure en vigueur tout le temps des négociations et jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

Au 3 décembre 1986, les employés régis par cette convention étaient les suivants :

Nom	Classification	Date d'embauche
Réal Greaves	Sergent	14 mars 1972
Raymond Nicolas	Constable	8 juillet 1975
Luc Thibodeau	Constable	17 juillet 1975

Selon les annexes "H" et "I" de la convention collective, l'employeur convient que dans le cas de fermeture de la Ville ou de la mise à pied permanente causée par une réduction de personnel, l'employé :

- bénéficiera d'une paye de séparation d'un mois de salaire par année de service basé sur son taux de salaire avant sa mise à pied;

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

9. Engagements contractuels (suite)

- désirant quitter la ville de Schefferville recevra pour sa mobilité une allocation réelle fixe de 8 000 $ afin de se relocaliser.

Les Métallurgistes unis d'Amérique - Local 7065

La convention collective de travail entre la ville de Schefferville et les Métallurgistes unis d'Amérique - Local 7065 est également expirée depuis le 31 mars 1986. Par contre, le syndicat s'est aussi prévalu de l'article 5.01 de la convention collective (clause de dénonciation) afin que la convention se terminant le 31 mars 1986 demeure en vigueur tout le temps des négociations et jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

Au 31 décembre 1986, les employés régis par cette convention étaient les suivants :

Nom	Classification	Date d'embauche
Michel Dumond	Commis-comptable	29 août 1983
Micheline Poirier	Commis-secrétaire	21 juin 1983
Jean-Yves Huard	Journalier spécialisé	1er septembre 1965
Russell Forbes	Journalier spécialisé	4 juin 1974

Selon les annexes "E" et "F" de la convention collective, l'employeur convient que dans le cas de fermeture de la Ville ou de la mise à pied permanente causée par une réduction de personnel, l'employé :

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

9. Engagements contractuels (suite)

- bénéficiera d'une paye de séparation équivalente à deux semaines de salaire par année de service basées sur son taux de salaire avant sa mise à pied;

- désirant quitter la ville de Schefferville recevra pour sa mobilité une allocation réelle fixe de 8 000 $ afin de se relocaliser.

B) Contrat de neige

Le Conseil municipal de la ville de Schefferville a octroyé à la compagnie Les Transports Bravo Inc. le contrat d'enlèvement et de disposition de la neige sur le territoire municipal pour la période du 1er octobre 1986 au 30 avril 1987. Le prix total du contrat est de 133 036 $ payable en sept versements égaux à la fin de chaque mois.

Au 3 décembre 1986, une somme totale de 95 025 $ restait encore à payer sur ce contrat qui vient échu le 30 avril 1987.

C) Contrat d'enlèvement des ordures ménagères

Le Conseil municipal de la ville de Schefferville a attribué à la compagnie Les Transports Bravo Inc. le contrat d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la ville de Schefferville sur une base mensuelle de 2 235 $. et ce débutant le 1er mai 1986.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

9. Engagements contractuels (suite)

Ce contrat d'enlèvement des ordures ménagères prendra fin dès qu'un avis de quinze jours sera émis.

D) Location d'une dégeleuse et d'une rétrocaveuse

Le Conseil municipal de la ville de Schefferville a accepté une proposition faite par la compagnie Les Transports Bravo Inc. sur la location de machinerie requise pour le réseau d'aqueduc et d'égouts pour la période d'octobre 1986 à avril 1987. En vertu de cette proposition, la ville de Schefferville assumera le paiement d'un montant mensuel minimal garanti de 1 000 $ pour la location d'une dégeleuse et d'une rétrocaveuse.

Au 3 décembre 1986, une somme totale de 5 000 $ restait encore à payer sur cette entente qui viendra échue en avril 1987.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

10. Éventualités

A) Respect des conventions collectives advenant la fermeture éventuelle de la ville de Schefferville

Dans le cas d'une éventuelle fermeture de la ville de Schefferville, certaines clauses des conventions collectives (voir la note 9 sur les engagements contractuels, section A) obligeraient la Ville à payer les sommes suivantes (le calcul fut effectué au 3 décembre 1986) :

Convention collective avec la Fraternité des policiers de Schefferville	
Paye de séparation	109 669 $
Allocation de mobilité	24 000
Sous-total	133 669 $
Convention collective avec les Métallurgistes unis d'Amérique - Local 7065	
Paye de séparation	51 154 $
Allocation de mobilité	32 000
Sous-total	83 154 $
Total	216 823 $

N.B. : Il est à noter que la secrétaire-trésorière de la ville de Schefferville ne fait pas partie des conventions collectives listées précédemment, et à cet effet, aucune paye de séparation et d'allocation de mobilité ne fut calculée. Par contre, il est possible que de telles sommes soient payables également dans ce cas particulier.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

10. Éventualités (suite)

B) Demandes de révision devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière

Au 3 décembre 1986, trois dossiers sont entre les mains du Bureau de révision de l'évaluation foncière. Il s'agit de plaintes en révision d'évaluation municipale présentées par :

- Compagnie minière I.O.C.
- Monsieur René Colsh
- La compagnie Auberge de la Rivière Georges

Il n'est pas possible par contre de connaître la valeur précise de l'évaluation contestée.

C) Taxes municipales à recevoir mises en réclamation dans les mains d'un avocat

Au 3 décembre 1986, 54 dossiers de réclamation étaient dans les mains d'un avocat. Les années de facturation réclamées s'étalent de 1980 à 1985. Le détail de ces réclamations s'établit comme suit :

Montant réclamés	187 100 $	
Frais judiciaires encourus	13 178	(1)
Montants réclamés (nets)	200 278 $	
Montants perçus sur les montants réclamés	30 705 $	

(1) Il est à noter que les frais judiciaires encourus ne sont pas tous encore comptabilisés en date du 3 décembre 1986.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

11. Protocole d'entente avec le ministère du Solliciteur général

Un protocole d'entente pour la période du 1er janvier 1986 au 31 décembre 1986 fut signé par la ville de Schefferville et le ministère du Solliciteur général concernant le versement d'une subvention pour le maintien du corps de police municipal. Cette subvention fut signée le 29 septembre 1986 et elle est équivalente à 80 pour cent des coûts d'opération du service de police pour l'année 1986.

Le versement de la subvention s'effectue en trois tranches, à savoir :

- 2/5 de 80 pour cent des prévisions budgétaires de 1986 payable au plus tard le 31 août 1986;

- 1/3 de 80 pour cent des prévisions budgétaires de 1986 payable le ou vers le 1er janvier 1987;

- le solde sera payable au plus tard le 1er mars 1987 sur présentation d'un relevé définitif des coûts certifié par un vérificateur.

Les prévisions budgétaires de 1986 n'étant pas encore adoptées au 3 décembre 1986, le versement de la subvention tel que préconisé dans le protocole d'entente n'a pu être respecté. Une avance de 61 598 $ fut versée en octobre 1986 par le ministère du Solliciteur général. Ce montant représente le 2/5 de 80 pour cent des coûts encourus du 1er janvier 1986 au 30 juin 1986. Aucune autre avance ne fut versée en 1986 relativement aux coûts encourus en 1986, ce qui explique en partie que la subvention à recevoir du ministère du Solliciteur général est plus élevée au 3 décembre 1986 par rapport au 31 décembre 1985, et ce, d'un montant de 227 022 $.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

11. Protocole d'entente avec le ministère du Solliciteur général (suite)

Coût pour le maintien du corps de police pour la période se terminant le 3 décembre 1986	407 014 $
Participation financière du ministère du Solliciteur général 80% X 407 014 $	325 612 $

Si les prévisions budgétaires 1986 avaient été adoptées avant le 3 décembre 1986, la Ville aurait dû recevoir une avance de 110 504 $ (345 325 $ X 80% X 2/5) au lieu du 61 598 $ reçu en octobre 1986.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

12. Convention relative aux services municipaux rendus à la réserve indienne de Matimekosh

Cette convention, qui fut signée le 25 juin 1985 et entrait en vigueur le 1er janvier 1985, mentionne que la ville de Schefferville étendra les services municipaux suivants à la réserve de Matimekosh :

a) protection contre l'incendie;
b) entretien, réparation et nettoyage des rues, y compris l'enlèvement de la neige;
c) entretien et nettoyage des réseaux d'aqueduc et d'égouts, y compris les stations de pompage et le chauffage des lignes;
d) éclairage des rues;
e) service de nom et de signalisation des rues;
f) utilisation du site d'enfouissement sanitaire.

Le mode de calcul ou de répartition des coûts n'est pas spécifié dans cette convention.

Sauf en ce qui regarde les coûts et le mode de calcul des coûts, lesquels feront l'objet d'une entente à chaque année (aucune entente ne fut signée en 1986), la convention se renouvellera d'année en année, à moins d'un avis écrit de son intention d'y mettre fin au moins un an avant la fin d'un renouvellement de convention.

Depuis le 1er janvier 1986, la ville de Schefferville n'a plus à effectuer l'enlèvement de la neige sur la réserve de Matimekosh, cette dernière effectuant elle-même ce service.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

12. Convention relative aux services municipaux rendus à la réserve indienne de Matimekosh (suite)

Cette convention n'a pas été approuvée par le Ministre des Affaires municipales comme l'exige l'article 468.1 de la Loi sur les cités et villes.

Pour la période du 1er janvier 1986 au 3 décembre 1986, les recettes et dépenses pertinentes et relatives à cette convention sont les suivantes :

Recettes de 1986 pour services rendus à la réserve Matimekosh			
Ministère des Affaires indiennes			75 000 $
Conseil de bande des Montagnais			15 000
			90 000 $
Dépenses totales de 1986 (pour l'ensemble de la ville de Schefferville et la réserve Matimekosh) relatives aux services mentionnés dans la convention			
Protection contre l'incendie et dépenses d'édifices (hôtel de ville)			32 964 $
Transport			
Administration		2 916 $	
Voirie municipale		74 980	
Éclairage de rues		19 551	97 447
Hygiène du milieu			
Eau et égouts			161 561
Destruction des ordures			(1)
			291 972 $
Administration 12% X 291 971 $ (2)			35 036
			327 008 $ (3)

VILLE DE SCHEFFERVILLE

Notes afférentes aux recettes et dépenses au 3 décembre 1986

12. Convention relative aux services municipaux rendus à la réserve indienne de Matimekosh (suite)

(1) Il n'est pas possible de connaître exactement les coûts d'enfouissement sanitaire.

(2) Malgré que ces frais sont non spécifiés dans la convention, ils semblent néanmoins avoir été considérés dans le calcul des coûts antérieurs à 1986.

(3) La convention ne spécifie pas quelle répartition des coûts entre la ville de Schefferville et la réserve Matimekosh il devrait y avoir.

VILLE DE SCHEFFERVILLE

ANNEXE A - Analyse des recettes pour la période se terminant le 3 décembre 1986

Recettes de sources locales

Paiement tenant lieu de taxes		
Gouvernement provincial		
Télécommunication, gaz et électricité		30 921 $
Services rendus aux organismes municipaux		
Le Conseil de bande Montagnais		
(Se référer à la note 12 pour la description des services municipaux rendus à la réserve)		93 288 $
Autres services rendus		
Recouvrement de tiers		
Le Conseil de bande Naskapi		372 $
Autres		
Photocopies	999	
Voirie	7 680	
Autres	1 439	
		10 490 $
Autres recettes de sources locales		
Licences et permis		126 $
Intérêts de banque	5 835	
Intérêts sur arriérés des taxes	13 857	
Autres	3 085	
		22 903 $
Transferts conditionnels		
Subventions gouvernementales		
Transport - O.P.D.Q. (acquisition d'une chaudière à l'huile dans le garage municipal)		5 163 $
Sports et loisirs - M.L.C.P. (programme de soutien aux activités de loisir municipal)	30 000	
Sports et loisirs - Emploi et immigration Canada (projet aréna)	9 016	
Comité de reclassement	16 965	
Sécurité publique - ministère du Solliciteur général (participation financière au maintien du corps de police municipal	325 612	
Autres subventions conditionnelles		
Service de la dette à long terme - Compagnie minière I.O.C.	1 904 418	
		2 291 174 $
Total des recettes		2 448 776 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

ANNEXE B - Analyse des dépenses pour la période se terminant le 3 décembre 1986

Administration générale

Législation	
Rémunération du maire et des conseillers	54 650 $
Cotisations de l'employeur	2 216
Frais de déplacement	3 975
Cotisations et abonnements	438
	61 279 $
Gestion financière et administrative	
Rémunération	70 636 $
Cotisations de l'employeur	25 833
Location d'ameublement	3 045
Frais de poste	928
Téléphone	11 464
Vérification	21 005
Assurances	723
Cotisations et abonnements	260
Fournitures de bureau	329
Dépenses d'édifices	
Assurance-incendie	1 948
Entretien et réparations	246
Électricité	7 066
	143 483 $
Greffe	
Avis publics	178 $
Élections	2 389
	2 567 $
Évaluation	
Mise à jour	13 643 $
Autres	
Services juridiques	55 387 $
Dons et souscriptions	350
Autres	1 737
	57 474 $
	278 446 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

ANNEXE B - Analyse des dépenses pour la période se terminant le 3 décembre 1986

Sécurité publique

Police	
Rémunération	244 259 $
Cotisations de l'employeur	46 710
Primes de séparation et de déménagement	60 774
Transfert des détenus	6 142
Cours de perfectionnement	3 075
Vêtements, chaussures et accessoires	757
Frais de poste	562
Téléphone	6 342
Assurances	2 701
Location d'ameublement	3 204
Fournitures de bureau	178
Dépenses d'édifices	
Assurance-incendie	1 366
Entretien et réparations	417
Électricité	6 703
Dépenses des véhicules	
Immatriculations	664
Entretien et réparations	4 423
Carburant, huile	11 480
Entretien des radios	291
Autres	1 179
	401 227 $
Protection contre l'incendie	
Rémunération	10 840 $
Frais de déplacement	59
Allocation d'automobile	2 100
Téléphone	3 374
Cotisations	75
Assurances	2 785
Matériel et fournitures	2 000
Dépenses du véhicule	
Immatriculation	304
Entretien et réparations	1 330
Carburant, huile	560
	23 427 $
Protection civile	277 $
	424 931 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

ANNEXE B - Analyse des dépenses pour la période se terminant le 3 décembre 1986

Transport

Administration	
Rémunération	2 916 $
Voirie municipale	
Rémunération	24 909 $
Cotisations de l'employeur	12 402
Frais de déplacement	624
Téléphone	678
Fournitures de bureau	105
Location de machinerie	13 266
Entretien et accessoires	2 981
Dépenses d'édifices	
Assurances	6 096
Entretien et réparations	744
Électricité	698
Dépenses des véhicules	
Assurances	1 864
Immatriculations	1 103
Entretien et réparations	3 685
Carburant, huile	5 825
	74 980 $
Enlèvement de la neige	
Contrat d'enlèvement de la neige	109 031 $
Éclairage des rues	
Électricité	17 565 $
Location de machinerie	270
Entretien et installation	1 716
	19 551 $
	206 478 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

ANNEXE B - Analyse des dépenses pour la période se terminant le 3 décembre 1986

Hygiène du milieu

Eau et égouts

Purification et traitement de l'eau		
Rémunération	4 807	$
Cotisations de l'employeur	2 550	
Entretien et réparations	3 102	
Electricité	19 804	
Assurances	13 021	
Téléphone	240	
Analyse de l'eau	136	
	43 660	$
Réseau de distribution de l'eau	18 175	$
Pièces, accessoires	7 333	
Électricité	904	
	26 412	$
Épuration des eaux usées		
Entretien et réparations	830	$
Electricité et chauffage	17 827	
	18 657	$
Réseau d'égouts		
Rémunération	40 459	$
Cotisations de l'employeur	6 259	
Entretien et réparations	7 368	
Pièces, accessoires	3 554	
Électricité et chauffage	14 809	
Services professionnels	383	
	72 832	$
Enlèvement et destruction des ordures		
Rémunération	4 070	$
Cotisations de l'employeur	1 195	
Contrats	15 648	
Autres	1 035	
	21 948	$
	183 509	$

VILLE DE SCHEFFERVILLE

ANNEXE B - Analyse des dépenses pour la période se terminant le 3 décembre 1986

Loisirs et culture

Patinoires	
Électricité	12 803 $
Bibliothèques	3 052
	15 855 $

VILLE DE SCHEFFERVILLE

ANNEXE B - Analyse des dépenses pour la période se terminant le 3 décembre 1986

Autres dépenses

Frais de financement	
Rachats d'obligations	1 705 643 $
Intérêts sur obligations	198 775
Frais de banque	10 114
	1 914 532 $
Dépenses en immobilisations	5 163 $
Quote-part des dépenses de la communauté municipale	246 $
Dépenses recouvrables	
Projet - Comité de reclassement	14 787 $
Projet - Aréna	9 016
	23 803 $
Créances douteuses ou irrécouvrables	
Comptes douteux	23 078 $
Comptes irrécouvrables	9 838
	32 916 $
	1 976 660 $

DATE DE RETOUR

Bibliothèque Cécile - Rouleau
QMC A 474 791